## ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

N º 13

présenté par Mme Thill

## **ARTICLE 2**

Supprimer cet article.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

La prolongation du passe sanitaire est injustifiée au regard de l'amélioration substantielle du contexte sanitaire, du taux de vaccination contre le Covid-19 et surtout de sa portée coercitive inacceptable dans un pays de libertés publiques.

Par ailleurs, maintenir une telle mesure en pleine période électorale sera dissuasive pour beaucoup dans leur démarche de vote alors que l'abstention est déjà croissante. La responsabilité du législateur est d'éviter un nouveau record de défiance lors des élections présidentielles de 2022.